



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

Affiché le 23 septembre 2019

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 16 SEPTEMBRE 2019

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix-neuf, le seize septembre à quatorze heures et trente minutes, les membres du Bureau communautaire de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, dûment convoqués le 10 septembre 2019, se sont réunis, Hôtel communautaire - Salle de réunions 2, rue Blaise Pascal - 83310 Cogolin, sous la Présidence de M. MORISSE, Président.

Le quorum requis étant atteint, le Bureau communautaire peut valablement délibérer.

La séance est ouverte à 14 h 30.

Membres présents :

Vincent MORISSE
Jean-Pierre TUVÉRI
Alain BENEDETTO
Anne-Marie WANIART
Bernard JOBERT

Raymond CAZAUBON
Florence LANLIARD
Jean PLENAT

Membres excusés :

Philippe LEONELLI
Marc Etienne LANSADE
Jean-Jacques COURCHET
Roland BRUNO

Secrétaire de séance :

M. PLENAT

Délibération n° 2019/09/16-01

OBJET : Attribution du marché n° MA19052 de reprise de la tranchée de la conduite d'adduction d'eau potable dans le domaine du Grand Souleyas, commune de Sainte Maxime

Le Bureau communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché de reprise de la tranchée de la conduite d'adduction d'eau potable dans le domaine du Grand Souleyas pour un montant de 398 418,40 €HT (soit 478 102,08 €TTC) avec le groupement d'entreprises SOGEA COTE D'AZUR – EIFFAGE ROUTE MEDITERRANEE.

Article 3 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

D'IMPUTER les crédits correspondants en dépenses au budget annexe « eau-DSP » 2019 au chapitre 23.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

La séance est levée à 14h35.

Le Président,

Vincent MORISSE